



L'ORAL EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

GROUPE DE PRODUCTION SVT 2019-2020

ACADEMIE DE RENNES

L'oral : un regard sur sa place dans l'enseignement des SVT et des fiches pédagogiques pour sa mise en œuvre au collège et au lycée.

Pilotage : Johann GERARD & Éric LACOUTURE

Contributeurs : Blanchet Fabienne, Bonijoly Laurence, Bonnel Stéphane, Boulc'H Aline, Bourrié Marine, Chesne Emilie, Ciroidi Laetitia, Corbin Arnaud, Duchscher Stephan, Dumontet Véronique, Fortin Sylvie, Gesland Peggy, Guého-Liguet Karine, Guilloux Benoit, Hano Gaël, Laferte-Guego Magali, Lauer Caroline, Lebreton Magali, Lecot Sébastien, Levallois-Baleine Mireille, Mahot Nathalie, Maison Gwenaëlle, Melki Yaelle, Ménand Gwenaëlle, Phelippeau Sébastien, Renault Sylvain, Renault Yann, Roy Thibaud, Sède Catherine.

Table des matières

Quelques considérations générales sur l'oral	3
Le fond ou la forme ? L'écrit ou l'oral ?.....	5
Progressivité des apprentissages	9
Trouver du temps	9
Progresser à l'oral.....	9
Une progressivité dans les attentes certificatives.....	11
Evaluer l'oral.....	13
Une liste de critères et d'indicateurs de réussite.....	14
Construire un barème	15
Place de l'oral dans une démarche d'investigation.....	17
Schéma illustratif de la démarche d'investigation en sciences.....	17
Etapas pédagogiques de la démarche d'investigation et oral	18
Verbaliser – Reformuler – Activer un lexique	18
Questionner.....	18
Argumenter	19
Communiquer (des travaux).....	20
Contenus des différentes fiches pédagogiques.....	22
Annexes	23
Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020.....	23
Diplôme national du brevet.....	27

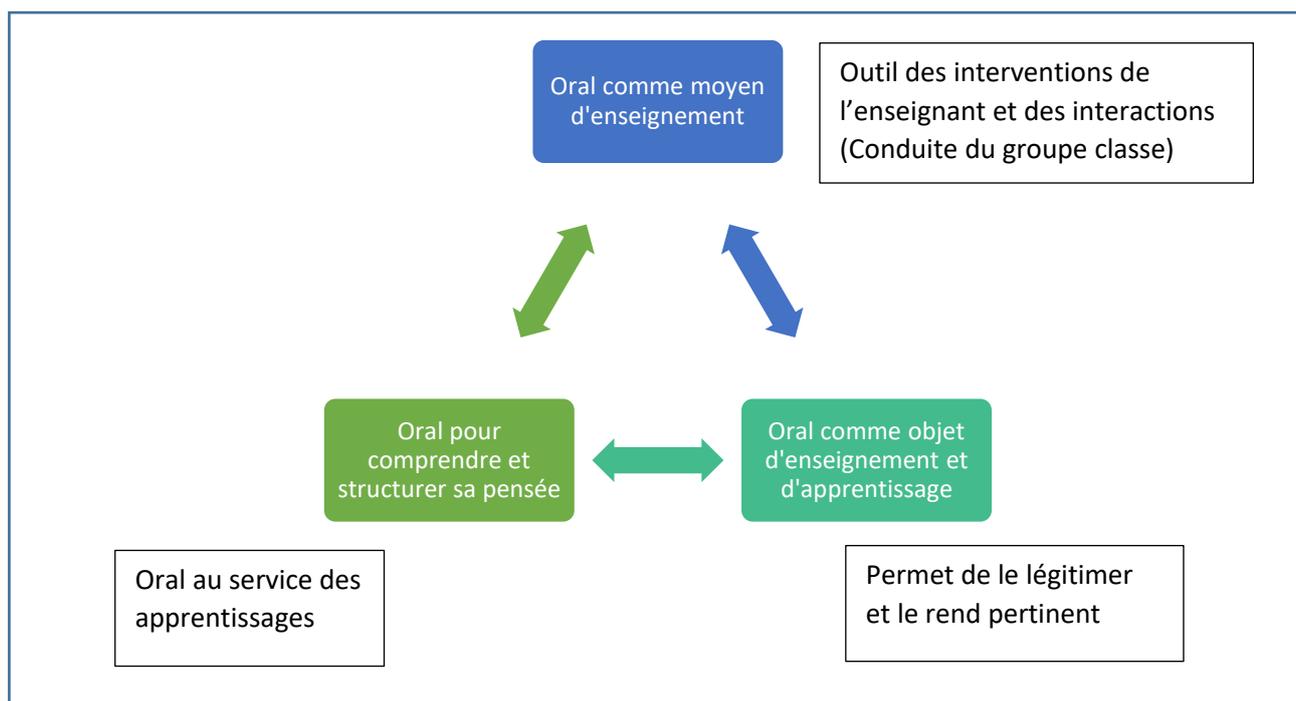
Quelques considérations générales sur l'oral

Les Sciences de la Vie et de la Terre sont des sciences descriptives, explicatives, intégrant une part importante de conceptuel et touchant des domaines à forte implication sociale (questions socialement vives autour de la santé, du développement durable, de la sécurité). Pour ces raisons l'oral prend une dimension incontournable tout au long des processus d'apprentissage. Les concepts développés au sein de cette discipline doivent prendre vie de la même façon qu'une langue vivante se lit, s'écrit et se parle. En 1985, Brossard montrait par ses recherches que l'oral ne sert pas seulement à communiquer mais qu'il permet de construire sa pensée. Ainsi le dialogue et le débat, l'oral, sont nécessaires, incontournables pour construire et mettre en relation des savoirs issus des Sciences de la Vie et de la Terre.

En classe, l'appellation d'oral recouvre des activités aussi variées que les réponses à des questions dans le cadre d'un cours, la participation à un travail de groupes, l'exposé, le débat, l'improvisation théâtrale ou la récitation de textes poétiques. Pour mettre en place une didactique cohérente de l'oral, il importe de distinguer les diverses sortes d'oraux que les élèves doivent être amenés à maîtriser. Il s'agira également de bien distinguer les modalités d'évaluation de l'oral des modalités d'apprentissage. Si les outils en lien avec l'évaluation catégorisent nécessairement en critères et en indicateurs de réussite la « performance orale » d'un élève, l'apprentissage est plus complexe et ne peut pas toujours se segmenter à la manière d'une grille d'évaluation.

Autre considération, en classe l'oral est le plus souvent utilisé par l'enseignant comme un outil de communication lors de la conduite du groupe classe et/ou comme un objet d'apprentissage pour lui-même (faire progresser les élèves à l'oral tant sur le fond que dans la forme). L'oral est plus rarement vu comme un outil pour comprendre et structurer sa pensée.

C'est ainsi qu'en sciences l'oral est plus fréquemment travaillé (et évalué) dans le cadre d'exposés, de communication des résultats en fin de démarche d'investigation. Il est moins travaillé de façon explicite en début de démarche (lors d'une problématisation par exemple) ou au cœur de la démarche (lors de la confrontation de résultats...).



La complexité de l'oral, est triple :

- linguistique : connaissances phonologiques, morphologiques et syntaxiques, lexicales,
- communicationnelle : règles discursives, psychologiques, culturelles et sociales qui régissent l'utilisation de la parole en fonction des contextes,
- Paralinguistique : les éléments corporels (gestes, mimiques), éléments voco-acoustiques (intonation, vitesse d'élocution, etc.).

En deux mots

- *L'oral n'est pas qu'un moyen de communication ou un objet d'enseignement pour lui-même. Il est aussi un outil pour comprendre.*
- *L'oral est complexe car il conjugue tout à la fois des compétences linguistiques, communicationnelles et paralinguistiques.*

Le fond ou la forme ? L'écrit ou l'oral ?

S'il est commode de séparer le fond de la forme pour évaluer un oral, il faut bien garder à l'esprit que les deux sont indissociables.

Il faut du fond, c'est-à-dire un contenu (scientifique), pour que l'oral ne soit pas une coquille vide mais la forme est tout aussi importante pour que le « discours » soit intelligible. Autrement dit « on communique, mais pour dire quelque chose ».

Ainsi on comprend vite que le contenu peut (doit) être structuré et que cette structuration servira la forme.

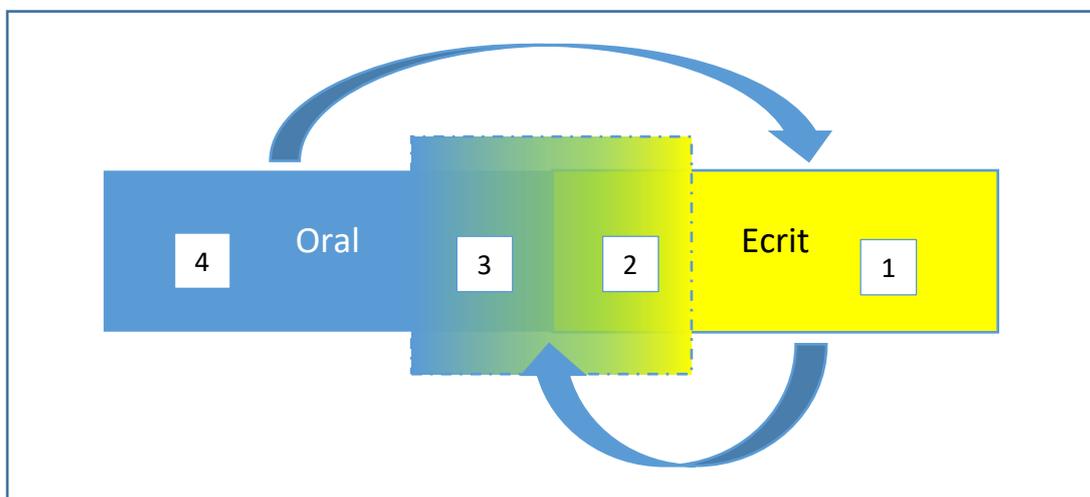
Une introduction présentant une problématique, suivie d'une argumentation reposant sur quelques faits choisis ainsi qu'une mise en lumière de la méthode utilisée et une conclusion forment un plan (le fond) au service de la forme.

Si les productions diffèrent, la pensée sous-jacente aux deux types de communication prend naissance dans les mêmes parties du cerveau, ce qui les rend d'une certaine manière assez indissociables. L'oral prépare l'écrit mais l'écrit favorise aussi la qualité des communications orales. Ainsi, des études de Vérin ont pu montrer en 1995 que, dans la phase de confrontation des conceptions, la présence d'écrits préalables favorise la confrontation orale entre les conceptions et les controverses des élèves.

S'il existe différentes formes d'écrits, il existe aussi différentes formes d'oral. Par exemple lors d'un oral d'une épreuve certificative (oral du DNB, anciens oraux des TPE, oral du baccalauréat...) :

- pendant la première phase de présentation, l'élève réalise une prise de parole longue et sans interruption. Ce type d'oral est celui qui se rapproche le plus de l'écrit. On comprend alors qu'un écrit préalable confère un avantage évident à la réussite de cet exercice (mais confère sournoisement la difficulté à s'en éloigner aussi). Dans ce type d'oral, préparé, la difficulté de l'élève est davantage la forme que le fond.
- pendant la phase d'interrogation par le jury, c'est un oral en interaction qui se met en place. Dégagé de ses notes, l'élève peut être plus « à l'aise » mais cette fois-ci les questions reçues n'ont pu être préparées : la difficulté de l'élève est davantage le fond que la forme.

Le schéma ci-dessous illustre que l'oral et l'écrit se nourrissent et que dans la réalité d'une pratique, d'un apprentissage, il existe une zone « non étanche » entre ces deux formes de communication.



De façon simplifiée, nous pouvons distinguer 4 zones impliquant l'oral :

1. L'oral pensé qui alimente un écrit mais qui ne se traduit pas par des paroles
2. L'oral en continu préparé (exemple de l'élève qui parle seul à partir de notes)
3. L'oral en interaction préparé (exemple de l'élève qui répond à des questions tout en disposant de notes préalables : il cherchera dans la mémoire de ses notes des informations, des arguments...)
4. L'oral non préparé (en interaction ou en continu).

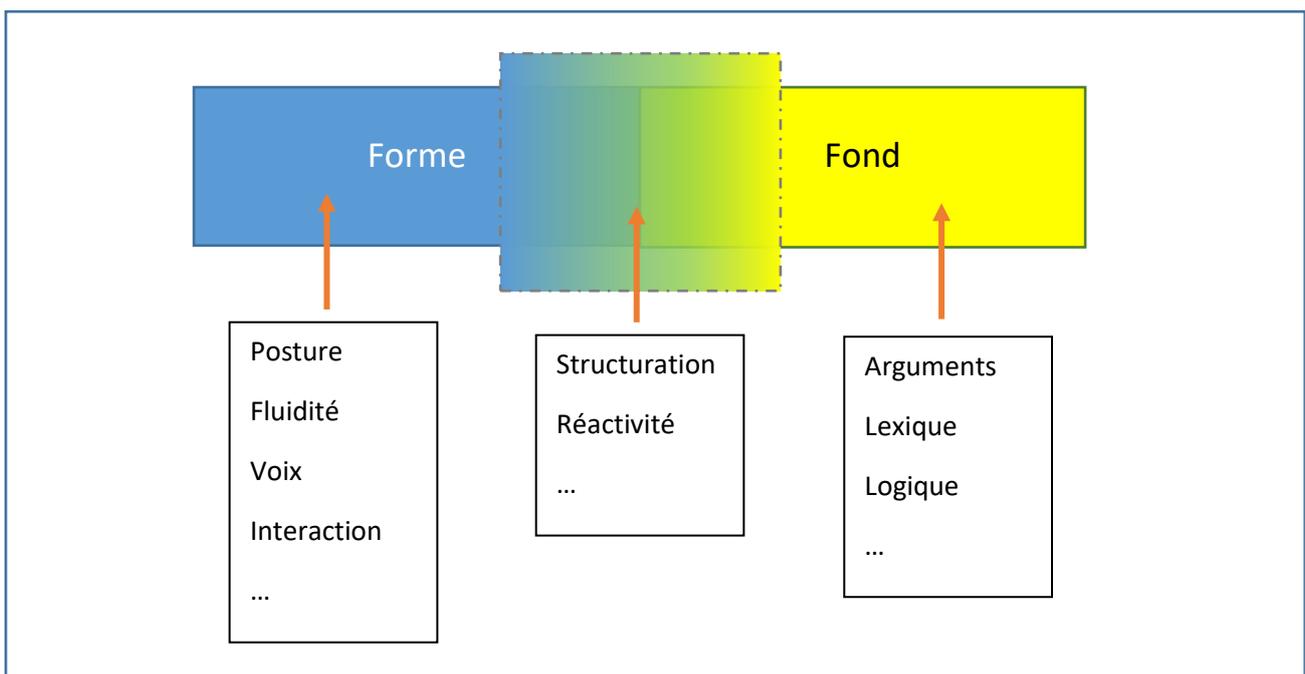
Concernant la qualité de l'oral en termes de fond (par opposition à la forme), la difficulté est croissante. Plus on s'éloigne de l'écrit (et donc de sa mémoire de l'écrit s'il n'a pas de notes sur lesquelles s'appuyer) plus l'élève doit faire appel à ses ressources personnelles (sa mémoire au sens large).

Faire progresser les élèves à l'oral devrait intégrer cette dimension en ne restant pas sur une vision binaire écrit/oral.

De la même façon, le schéma ci-dessous illustre que la distinction fond/forme peut être partiellement remise en question. Si l'aspect culturel (impliquant une certaine catégorie de savoirs) se relie facilement au fond et si l'aspect posture-voix se relie facilement à la forme, il est plus difficile de catégoriser ce qui touche à la structuration d'un propos ou bien à la réactivité aux questions.

Faire un exposé structuré, réagir rapidement aux questions d'un jury engageant non seulement le fond culturel de l'élève mais également « la façon » dont il va les communiquer oralement. Autrement dit, progresser dans la structuration d'un propos demande un travail conjoint fond et forme. Un temps travail uniquement axé sur la forme permettra de progresser sur la posture, la voix (...), un temps de travail uniquement axé sur le fond permettra de progresser sur les arguments, les idées (...). Il faut envisager un temps de travail à l'interface des deux.

Des éléments contribuant à la forme, au fond et aux deux...



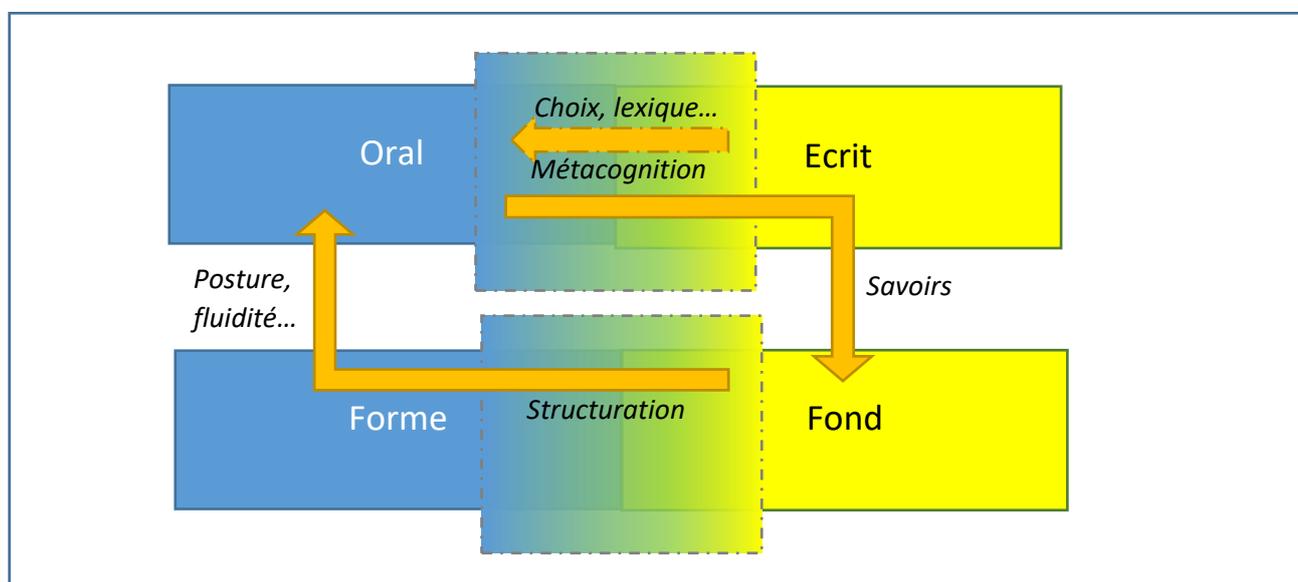
Les évaluations les plus fréquentes séparent le fond et la forme. Si cette pratique se justifie dans le cadre d'une évaluation, on voit que concernant l'apprentissage de l'oral il n'est pas pertinent de garder cette unique approche dichotomique qui n'envisage finalement pas explicitement le rôle de l'écrit dans l'oral et, inversement, de l'oral dans l'écrit.

En deux mots

Lors de l'apprentissage :

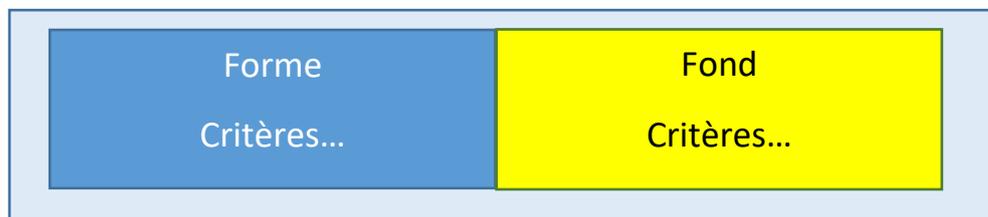
- *L'écrit nourrit le fond (savoirs...)*
- *Le fond nourrit la forme (structuration...)*
- *La forme nourrit l'oral (fluidité, clarté du propos, posture...)*

Si l'écrit « nourrit » l'oral, **l'oral nourrit également l'écrit** (en se référant au fait que l'oral est une expression de la pensée). Par exemple lorsque deux élèves se sont enregistrés et visionnent leur vidéo lors du montage, ils s'écoutent et échangent sur le contenu ou sur la forme et bien souvent sur les deux : choix des séquences, validation du contenu, aspects techniques du montage mais aussi justesse grammaticale et syntaxique de la transcription... Cette transcription est intéressante puisqu'elle permet d'analyser sa pensée (métacognition) seul ou à plusieurs : dans ce cas, un oral génère un autre oral et une production écrite.



Chacune de ces flèches peut faire l'objet d'un apprentissage.

Lors d'une évaluation, des critères (et/ou indicateurs) suivent souvent deux catégories, permettant d'évaluer l'oral un élève : le fond et la forme. Si la commodité est évidente, cela ne doit pas faire oublier les liens complexes existant entre fond et forme. Autrement dit apprendre à structurer un propos est aussi important sur le fond que sur la forme et contribue aussi bien à progresser à l'oral qu'à l'écrit.



Liens avec la grille proposée pour évaluer le Grand Oral du baccalauréat (voir annexe)

	Qualité orale de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité de l'interaction	Qualité et construction de l'argumentation	Qualité des connaissances
Ce qui est évalué (surtout)	Forme	Forme	Fond / Forme	Fond	Fond
Type d'oral		Oral en continu	Oral en interaction		
Temps du Grand Oral	Temps 1-2-3	Temps 1	Temps 2-3	Temps 1-2-3	Temps 1-2

En deux mots

- *Le fond et la forme sont le plus souvent utilisés pour catégoriser un oral mais cette dichotomie ne représente pas complètement ce qui se joue lors d'un oral. En avoir conscience est utile pour bien distinguer les modalités d'apprentissage des modalités d'évaluation.*
- *Les deux formes d'oral les plus évaluées sont l'oral en continu et l'oral en interaction.*
- *L'écrit et l'oral se nourrissent l'un l'autre.*

Progressivité des apprentissages

Trouver du temps

« La maîtrise de l'oral s'acquiert essentiellement par la pratique ; or cette pratique prend du temps. Il n'y a pas de pédagogie de l'oral sans temps de parole, tant pour le groupe que pour chacun des élèves. Pratiquer une pédagogie de l'oral, c'est donc aménager dans la vie de la classe des moments nombreux et réguliers pendant lesquels les élèves ont l'occasion de s'exprimer et de s'écouter sur toutes sortes de sujets (écouter le maître et répondre à ses questions n'est qu'une forme d'échanges parmi d'autres ; elle ne devrait pas être la seule).

Une pédagogie de l'oral consiste donc d'abord à multiplier les situations de communication, les occasions de s'exprimer, de s'expliquer, de décrire, d'argumenter, de décider. La principale ressource d'une pédagogie de l'oral, c'est donc le fonctionnement du groupe-classe, la nature du rapport pédagogique, les modes de coopération institués entre élèves, l'ouverture sur l'extérieur. »

Philippe Perrenoud

Progresser à l'oral

Tout comme à l'écrit, l'oral se développe par une pratique régulière et fréquente.

Tout comme à l'écrit, pouvoir revenir sur sa production est un levier efficace pour progresser : l'apprentissage de l'oral ne peut se réaliser pleinement sans l'apport d'un matériel technique minimal (audio et vidéo). Les productions des élèves peuvent être sérieusement analysées si la possibilité d'une réécoute, d'un visionnage est permis.

Tout comme à l'écrit, pour envisager une progression des élèves à l'oral, il faut envisager des paliers dans l'apprentissage :

- Une progressivité dans la durée : prise de parole courte (moins d'une minute), prise de parole sur un temps plus long (de l'ordre d'une dizaine de minutes)...
- Une progressivité dans l'argumentation : discussion, exposé explicatif et critique, débat...
- Une progressivité émotionnelle : s'enregistrer seul, prise de parole au sein d'un petit groupe, prise de parole devant la classe, prise de parole devant un jury...
- Une progressivité dans les aides : parler avec un prompteur, avec des notes, avec un support physique (diaporama, panneau...), sans support...

Tout comme un enfant apprend par l'action, le mimétisme et l'observation, progresser à l'oral ne se fait pas qu'en parlant... L'écoute (active) est tout aussi importante mais ne permet réellement d'enregistrer des progrès à l'oral que si cette écoute est suivie d'une analyse (on parlera de temps réflexif sur l'oral).

Il est possible de construire des grilles d'évaluation de l'oral intégrant des conseils à donner pour favoriser ces temps réflexifs : dans les mains de ceux qui écoutent, ce type d'outil donne la possibilité de s'interroger

sur ses propres performances. Dans une perspective de progrès il sera intéressant de multiplier les situations d'utilisation de mêmes outils de positionnement.

Les deux grilles proposées ci-dessous sont des exemples d'outils intéressants pour alimenter un retour sur l'oral :

- Du point de vue de celui qui a parlé (auto-évaluation)
- Du point de vue de ceux qui ont écouté

Un exemple de grille d'autoévaluation d'un exposé oral explicatif¹

Questions	Mon évaluation (à encercler)
<p>1. Étais-je bien préparé ?</p> <p>Pourquoi ?</p>	<p>Excellent</p> <p>Très bien</p> <p>Bien</p> <p>À travailler</p> <p>Non réussi</p>
<p>2. Ai-je respecté le sujet ?</p> <p>Pourquoi ?</p>	<p>Excellent</p> <p>Très bien</p> <p>Bien</p> <p>À travailler</p> <p>Non réussi</p>
<p>3. Ai-je utilisé une variété de langue adéquate à la situation de communication ?</p> <p>Pourquoi ?</p>	<p>Excellent</p> <p>Très bien</p> <p>Bien</p> <p>À travailler</p> <p>Non réussi</p>
<p>4. Ai-je été en mesure de répondre adéquatement aux questions de l'auditoire ?</p>	<p>Excellent</p> <p>Très bien</p> <p>Bien</p> <p>À travailler</p> <p>Non réussi</p>

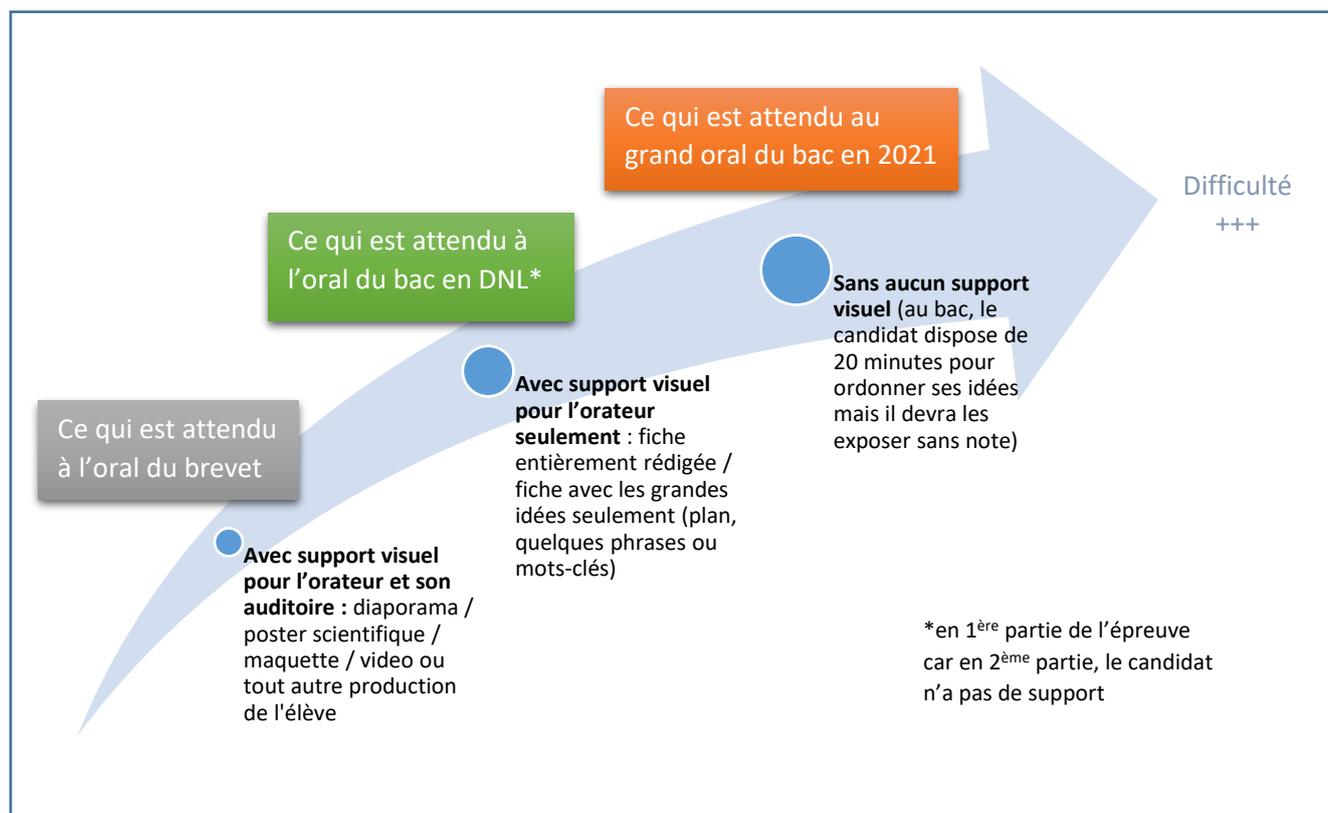
¹ Dumais, Christian; Lafontaine, Lizanne : *L'oral à l'école québécoise: portrait des recherches actuelles* Source : Dumais (2011b, p. 35).

Un exemple de grille d'évaluation de l'oral par les pairs²

Éléments à évaluer	Observations	Résultats				
		A	B	C	D	E
Posture		A	B	C	D	E
Regard		A	B	C	D	E
Utilisation adéquate de supports visuels		A	B	C	D	E
Débit		A	B	C	D	E
Etc.		A	B	C	D	E

Score final :

Une progressivité dans les attentes certificatives



² Dumais, Christian; Lafontaine, Lizanne : *L'oral à l'école québécoise: portrait des recherches actuelles* Source : Dumais (2011b, p. 32).

Le passage de l'oral avec support à l'oral sans support doit être progressif dans les apprentissages. L'écrit oralisé est peut-être une des premières étapes à franchir pour beaucoup d'élèves qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer pour diverses raisons (timidité, difficultés...). Les prompteurs (cf fiches outils) sont des outils qui permettent d'amener progressivement l'élève à se détacher de ses notes. Il apprend d'abord à rédiger ses phrases pour aller peu à peu vers des idées structurées dans un plan. Le travail par mots-clés est intéressant pour aider à mémoriser les enchaînements.

Type d'oral	Modalité	Conséquences
Oral en continu	<p>seul ou en groupe avec alternance de la prise de parole</p> <p>En examen :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand oral du bac : 5 minutes / 20 minutes au total • Oral de DNL : 10 minutes / 20 minutes au total • Oral du brevet : 5 minutes / 15 minutes au total 	<p>Prise de risque faible car l'écrit soutient l'oral (soit parce que le texte est appris par cœur, soit parce qu'il est plus ou moins lu)</p> <p>Remarque : la prise de parole alternée est souvent choisie dans les groupes où l'entente est bonne. Parfois une mise en scène imaginée par les élèves, rend l'oral plus dynamique et théâtral. Au-delà de la performance à l'oral et du développement de toutes les capacités associées (élocution...), c'est aussi une manière de développer le goût du travail collectif.</p>
Oral en interaction	<p>avec l'enseignant ou les autres élèves de la classe</p> <p>En examen :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand oral du bac : 15 minutes / 20 minutes au total • Oral de DNL : 10 minutes / 20 minutes au total • Oral du brevet : 10 minutes / 15 minutes au total 	<p>Prise de risque plus forte pour l'orateur car des questions non prévues obligent à une certaine forme d'improvisation. Cette situation est la plus fréquente dans la vie de tous les jours et c'est ce qui est visé au bac.</p> <p>Remarque : Hors contexte examen, en classe, cette forme d'oral peut être très motivante car le public n'est pas spectateur mais acteur. En revanche, cela nécessite plus de régulation de la part du professeur : partage du temps de parole, modération des propos...</p>

En deux mots

- *Progresser à l'oral implique une progressivité des apprentissages impliquant :*
 - *La fréquence de l'oral*
 - *Des outils pour enregistrer et évaluer l'oral*
 - *Des temps de réflexivité*
 - *Des repères de progression qui peuvent être certificatifs*

Evaluer l'oral

Selon Perrenoud, l'enseignant évaluateur serait « pris dans ce domaine entre deux feux :

- ne pas évaluer l'oral est une façon de confirmer que c'est un apprentissage moins important que les autres ;
- attribuer des notes d'oral n'a pas de sens, à la fois parce que ces notes seraient très difficiles à mettre équitablement et parce qu'elles aggraveraient les inégalités et l'échec scolaire.

Il est évident qu'il faut tendre, pour l'oral comme pour les autres domaines, vers une évaluation formative et vers une évaluation sommative sur la base de critères de maîtrise et d'objectifs plutôt que d'une évaluation normative telle qu'on la pratique encore actuellement dans la majorité des classes.

À court terme, si l'on admet que l'oral doit être évalué pour être pris au sérieux, la moins mauvaise solution est sans doute d'intégrer l'évaluation de l'oral à une appréciation globale de la maîtrise de la langue, ce qui conduirait concrètement :

- à ne pas évaluer l'oral séparément et en tout cas à ne pas introduire une « note d'oral »,
- à définir une ou deux notes globales de français de sorte à garantir la prise en compte des compétences de communication et d'expression orales au même titre que l'écrit. »

Evaluer l'oral n'est pas sans difficultés et il peut y avoir certaines confusions entre les moyens utilisés pour évaluer l'oral (la façon d'évaluer) avec les outils d'évaluation de ce même oral (les instruments pour évaluer). Lafontaine³ propose une catégorisation intéressante en 7 moyens et 10 outils les plus fréquemment mis en œuvre. Il insiste sur la pertinence de l'évaluation par les pairs qui permet à tous les élèves d'être actifs. La catégorisation est présentée dans le tableau ci-dessous.

7 moyens pour évaluer	10 types d'outils
<ul style="list-style-type: none">• l'observation• l'interview• l'évaluation exclusive de l'enseignant• la consignation de données• l'autoévaluation• la coévaluation• l'évaluation par les pairs	<ul style="list-style-type: none">• la grille d'autoévaluation• la grille de coévaluation• la grille d'évaluation• la grille d'observation• le questionnaire• le questionnaire d'autoévaluation• le questionnaire de coévaluation• la liste de vérification• le journal de bord• le portfolio

³ Lafontaine, L. & Pharand, J. (2011). Les stratégies d'écoute et leurs manifestations non verbales chez des élèves de 5^e et 6^e année. *Vivre le primaire*, 24, (1), 45-48.

Une liste de critères et d'indicateurs de réussite

Critères et indicateurs de réussite seront nécessaires dans tout acte d'évaluation, que ce soit par l'enseignant, par les pairs ou dans le cas d'une autoévaluation. C'est par les indicateurs de réussite que l'on rentre dans la finesse de l'évaluation et que l'on identifie avec précision et objectivité (partagée) des degrés de compétence.

Le tableau ci-dessous ne catégorise volontairement pas les critères et indicateurs selon la dichotomie Fond / Forme. En revanche, selon le type d'oral pratiqué par l'élève, tout ou partie des critères sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation.

Des critères	Des observables, des indicateurs de réussite
Construction de l'exposé	Structuration (introduction, problématique, développement, conclusion...) Temps de parole respecté...
Argumentation Justification des choix	Pertinence des arguments Maîtrise des connaissances apportées Richesse des connaissances apportées Connecteurs logiques ? Porter un regard critique...
Réactivité	Spontanéité des réponses Prise en compte du questionnement Maîtrise du sujet Ouverture Ecoute Honnêteté...
Qualité de l'expression orale	Clarté, audibilité Fluidité de l'expression, débit Richesse du vocabulaire – Lexique – Niveau de langue...
Posture	Distance par rapport à l'écrit Captation de l'auditoire : respirations, modulation de la voix, regards...
Qualité du support (si présence)	Pertinence Esthétisme ...

L'intérêt réside ici dans l'identification des principaux critères et de leurs indicateurs de réussite (la liste n'est pas exhaustive) permettant de faire un retour à l'élève afin d'identifier des points forts, des éléments à travailler. Libre à chacun d'utiliser ensuite cette liste pour construire des outils adaptés à la situation.

Par exemple :

- Faire construire les indicateurs par les élèves eux-mêmes (puis éventuellement les catégoriser)
- Construire une grille adaptée à l'oral en continu seulement (on enlèvera le critère « réactivité »)
- Construire un barème
- Construire une fiche de progression
- Etc.

Construire un barème

Il ne s'agit pas ici de décliner LE barème idéal (il n'existe pas) mais d'illustrer l'utilisation des indicateurs de réussite dans une évaluation. L'exemple choisi est celui de l'argumentation. Deux modalités sont présentées, d'autres existent.

Proposition 1 : rapide

Evaluation « globale » des indicateurs de réussite. L'appréciation allant « d'insuffisant » à « très bonne maîtrise » s'effectue en comptant le nombre d'indicateurs validés.

Critère	Indicateurs	Evaluation
Argumentation Justification des choix	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence des arguments Maîtrise des connaissances apportées Richesse des connaissances apportées Porter un regard critique 	A
		B
		C
		D

D Insuffisant	C = Fragile	B = Maîtrise satisfaisante	A Très bonne maîtrise
0 ou 1 indicateur validé	2 indicateurs validés	3 indicateurs validés	4 indicateurs validés

Proposition 2 : détaillée

Evaluation « détaillée » de chaque indicateur de réussite en plusieurs degrés (ici 4 degrés).

L'appréciation finale allant d'« insuffisant » à « très bonne maîtrise » s'effectue en portant un regard global (majorité de A, B, C ou D...).

Critère	Indicateurs	Evaluation				Majorité de...
Argumentation Justification des choix	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence des arguments Maîtrise des connaissances apportées Richesse des connaissances apportées Porter un regard critique 	A	B	C	D	
		A	B	C	D	
		A	B	C	D	
		A	B	C	D	

Insuffisant	Fragile	Maîtrise satisfaisante	Très bonne maîtrise
Majorité de D	Majorité de C	Majorité de B	Majorité de A

Remarque : dans les deux cas, il est possible d'associer au besoin une note chiffrée (ce qui se justifiera pour une épreuve certificative).

Quelle modalité préférer ?

Chacune des deux propositions a ses avantages et ses inconvénients. Cependant, on peut estimer que :

- La proposition 1 s'adapte mieux à une évaluation de type certificative ou sommative dans le sens où la grille rend compte uniquement d'un degré de réussite de l'oral dans son contenu de type « argumentation ».
- La proposition 2 est plus adaptée à une évaluation formative ou diagnostique. Elle propose une vision plus fine de chaque indicateur de réussite qui doit être travaillé par l'élève s'il veut progresser. La vision globale reste mais indique plus finement les points forts et les faiblesses.

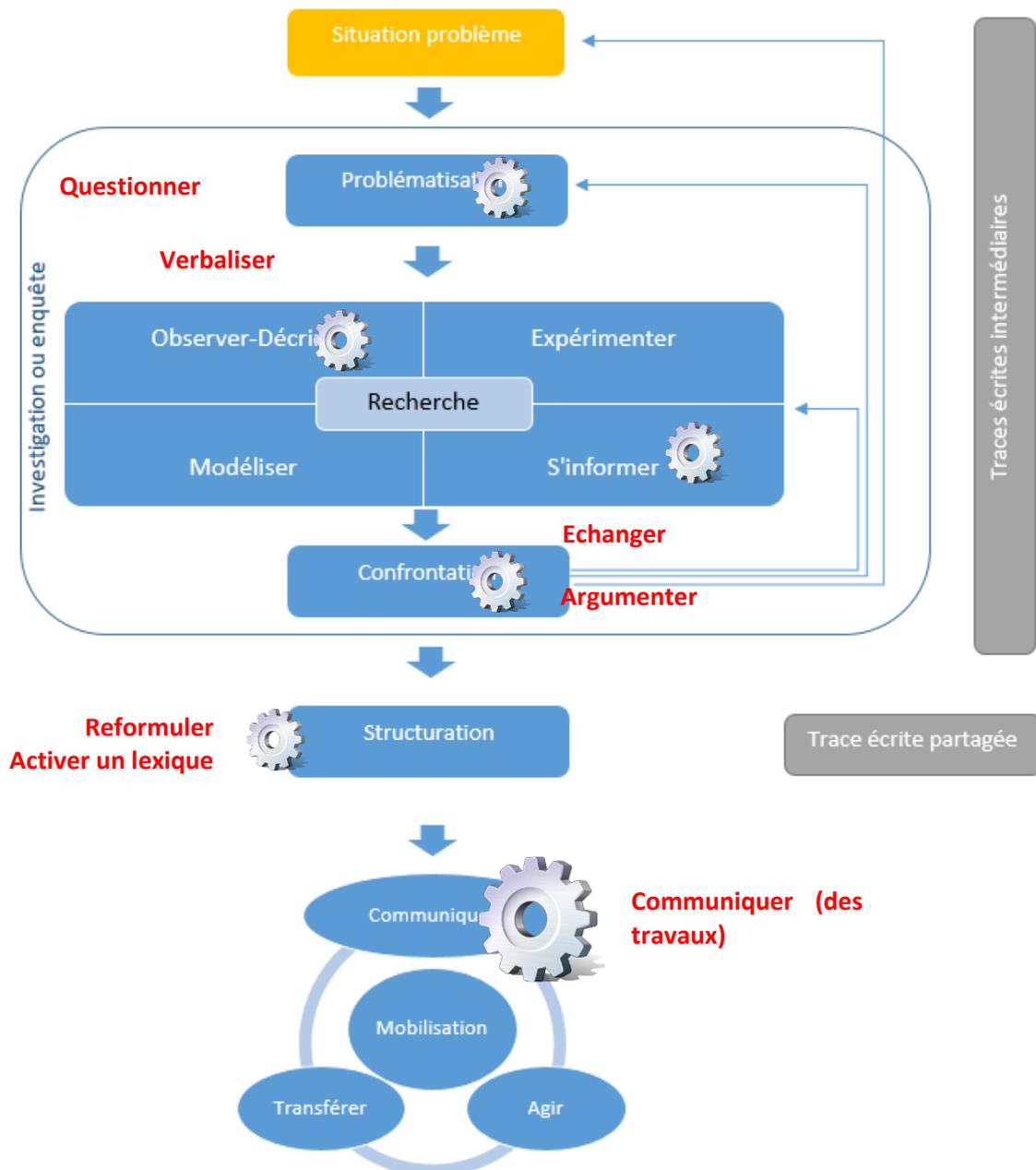
En deux mots

- *La façon d'évaluer l'oral (contextes) n'est pas dépendante des outils d'évaluation.*
- *L'évaluation par les pairs et l'autoévaluation sont des leviers importants.*
- *Critères et indicateurs de réussite sont nécessaires à la construction (et à la mise en œuvre) de barèmes.*

Place de l'oral dans une démarche d'investigation

Lors des différentes étapes de la démarche d'investigation, l'élève peut être amené à travailler ses compétences à l'oral. Ainsi, plusieurs formes d'oral sont à considérer au-delà de « l'évidente » (ou « classique ») communication en fin de démarche (de type présentation des travaux menés).

Schéma illustratif de la démarche d'investigation en sciences



Les engrenages représentent les moments où l'oral peut être engagé et travaillé dans le cadre d'une démarche d'investigation. En rouge, des mots-clés correspondant à des activités langagières orales au service de la démarche. Ces mots clés sont détaillés par la suite.

Etapes pédagogiques de la démarche d'investigation et oral

Verbaliser – Reformuler – Activer un lexique

En amont du cœur de démarche d'investigation, la verbalisation par l'élève est un outil puissant pour s'assurer de sa compréhension des consignes, du problème, des objectifs.

La question « est-ce que vous avez compris? » n'est certes pas inutile en soi mais la réponse dépend de plusieurs facteurs :

- L'élève répond « oui » et a réellement compris (c'est un pari)
- L'élève répond « oui » mais c'est pour passer à autre chose
- L'élève répond « oui » pour faire plaisir et ne pas renvoyer l'image de celui qui ne comprend pas (que ce soit une image renvoyée à l'enseignant ou aux autres élèves)⁴

La question « dites moi maintenant ce que vous devez faire » oblige l'élève à verbaliser l'attendu.

Le lexique utilisé par les élèves est à la fois une trace de leurs conceptions et un moyen de manifester leurs connaissances scientifiques. Au fil de la démarche, la pertinence du vocabulaire utilisé doit aller croissante.

Questionner

Lors des phases de problématisation le questionnement des élèves est peut-être ce qu'il y a de plus difficile à préparer, à gérer, à construire.

Ce qu'il ne faut pas oublier pour éviter toute forme de frustration, c'est qu'il est toujours plus facile de poser les « bonnes questions » quand on connaît déjà la (les) réponse(s). Par exemple la présentation d'une photographie de trou noir accompagné de la question « quel problème est soulevé par cette photographie ? », devrait laisser bon nombre d'élèves dans l'expectative. Il n'y a que celui qui sait par avance qu'un trou noir empêche la lumière de s'en échapper que le problème de la possibilité même d'en voir un se pose...

D'une manière générale, le socle conceptuel sur lequel les élèves peuvent s'appuyer pour répondre à une question ou s'engager dans une problématique ne leur permet pas de répondre aux attentes implicites de l'enseignant. Ainsi, pour stimuler l'expression orale, le choix de la thématique joue un rôle très important en vue de générer de l'interactivité de la part des élèves.

Doit-on tenir compte de toutes les questions des élèves, de toutes leurs propositions dans la suite de la démarche ? La réponse est non. S'il est nécessaire que les élèves (se) posent des questions afin de donner du sens à ce qui s'ensuit, l'objectif est également que les élèves posent des questions « pour elles-mêmes ». Par

⁴ Cela devrait par ailleurs faire réfléchir à la question initialement posée « est-ce que vous avez compris ? ». Le "non" étant plus difficile à dire dans une classe que le "oui", ne vaudrait-il pas mieux poser la question "Est-ce que quelqu'un n'a pas compris ?"

la suite, le questionnement peut être catégorisé et il faut assumer le fait que certaines questions seront retenues alors que d'autres seront écartées.

Un objectif simple : que les élèves distinguent un questionnement qui appelle un traitement scientifique possible d'un questionnement qui ne le permet pas.

- Le « comment » favorise les investigations scientifiques, il est porteur d'explications de causalité(s).
- Le « pourquoi » est plus vaste et des réponses convoquant des croyances ou des opinions sont possibles. Le « pourquoi » est bien souvent porteur d'intentions.

Les démarches de questionnement et de reformulation activent les processus d'attention, de mémorisation et de compréhension.

Argumenter

Argumenter, c'est utiliser des données pour étayer un propos, une affirmation à l'écrit comme à l'oral. Dans ce cas bien souvent, on attend d'un élève qu'il expose des arguments qu'il a sélectionnés dans des documents et croisés avec ses connaissances.

En pratique, c'est souvent un oral qui vient après une phase silencieuse où l'élève est d'abord mis en recherche et où on lui demande de construire une argumentation « rigoureuse » et très formatée : « 1- Je vois que, 2- Or je sais que, 3- Donc j'en déduis que, 4- J'en conclus que » (les phases 1 et 2 étant souvent confondues d'ailleurs).

Mais travailler l'argumentation est un exercice qui peut générer des productions orales intéressantes bien avant cette exposition : le choix des arguments, leur importance, leur ordre, leur logique, peuvent par exemple être discutés lors d'un travail collaboratif en groupe. Les élèves auront pour objectif de se mettre d'accord sur les arguments à apporter et de structurer leur argumentation en choisissant les connecteurs appropriés.

Ainsi la phase traditionnellement silencieuse peut être source de productions orales dont la qualité peut être évaluée par le professeur : qualité des arguments (sélection des données pertinentes) mais aussi qualité des échanges (partage de la parole au sein du groupe, maîtrise de la langue, du vocabulaire, utilisation des bons connecteurs, etc...). La diversité des formulations doit être privilégiée pour faire progresser les élèves en enrichissant leur champ lexical.

L'exposition des arguments n'est pas toujours la phase la plus riche en termes de compétences à l'oral : elle peut se limiter à une simple lecture des arguments. Même si les phrases sont complètes et scientifiquement correctes, parfois nous ne dépassons pas le stade de l'écrit oralisé. L'argumentation est néanmoins jugée satisfaisante par l'enseignant qui va davantage s'intéresser au contenu et à la forme plutôt qu'au type d'oral produit : oral détaché des notes ou pas, oral en continu ou en interaction, etc... Or le niveau de difficulté n'est pas le même entre un élève qui lit son argumentaire mot à mot et un élève qui est capable de mobiliser des arguments qu'il a mémorisés pour défendre un point de vue sans lire ses notes. Les difficultés de lecture peuvent accentuer les difficultés de compréhension de celui qui lit mais aussi de ceux qui l'écoutent. La fluidité du langage est une des compétences à travailler à l'oral. Il est évident qu'elle se travaille en parlant, d'où l'importance de mettre les élèves en interactions entre eux. Les interactions professeurs/élèves sont

parfois très limitées dans les phases dialoguées, surtout si le questionnement est fermé : l'oral prend alors la forme d'un texte à trous où l'élève répond par des mots, sans construire de phrases...

Argumenter sert donc l'oral parce qu'il n'y a pas d'argumentation sans construction de phrases à partir d'une confrontation d'idées et de données. Ces phrases peuvent être tournées dans la tête (le discours intérieur) avant d'être écrites noir sur blanc sur le papier et éventuellement lues. Mais elles peuvent aussi être exprimées verbalement et plus directement lors de travaux collaboratifs. En participant activement à un débat argumenté, les élèves sont amenés à échanger et défendre des idées par un raisonnement rigoureux et un examen critique des faits constatés.

Communiquer (des travaux)

On se réfère ici à l'apprentissage de la prise de parole individuelle, sous la forme d'exposés ou de rapports du travail d'un groupe.

Cette dernière phase d'une démarche d'investigation répond partiellement à la question : maintenant que nous avons obtenu des résultats, que nous les avons confrontés, interprétés, etc. qu'en fait-on ?

Les scientifiques du monde entier communiquent leurs résultats, le plus souvent selon le triptyque :

- Article scientifique
- Poster scientifique (présenté ou non oralement)
- Exposé oral (avec ou sans support) lors de colloques, séminaires...

Le plus souvent les élèves sont amenés en classe à faire ce type de communication par :

- Des comptes-rendus écrits d'activités
- De courts exposés oraux s'appuyant sur des affiches, des posters scientifiques, une présentation de diapositives numériques

Pour ce dernier cas, l'élève réalise une prise de parole suivie plus ou moins longue et sans interruption, que l'on qualifie d'oral en continu. Du point de vue de la structure de la langue, l'oral utilisé dans ces circonstances est plus proche de l'écrit que de l'oral. Les travaux de sociologues comme Bernard Lahire ont montré le rôle décisif de la maîtrise de cette forme d'oral pour la réussite scolaire, particulièrement des enfants défavorisés qui ne l'utilisent pas dans leurs familles.

D'une manière générale ce type d'oral placé en fin de démarche est le plus travaillé et le plus fréquemment observé dans les pratiques de l'oral en SVT.

Tableau synoptique de la place de l'oral dans une démarche d'investigation

Etapes pédagogiques	Mots clés	L'oral pour comprendre	Postures d'accompagnement de l'enseignant
Etape 1 : une situation problème	Situation déclenchante Interroger une fonction, une structure, une procédure		Propose une situation déclenchante en lien avec un problème scientifique.
Etape 2 : une problématisation	Conceptions initiales Confrontations Hypothèses Conjectures Planifier Relier Anticiper Cahier des charges	Verbaliser Questionner	Distribue la parole, structure le questionnement, fait préciser le vocabulaire. Fait préciser les idées, organise la confrontation des représentations initiales et/ou des savoirs antérieurs. Aide à la formulation du problème scientifique puis des hypothèses. Organise, après un temps de travail suffisant en autonomie, la confrontation des idées. Valide la (les) modalité(s) d'investigation retenue(s).
Etape 3 : une recherche	Expérimenter Modéliser S'informer Tâtonner Comparer Mettre à l'épreuve	Echanger	Réunit les conditions matérielles pour permettre la mise en œuvre de la (des) modalité(s) d'investigation retenue(s).
Etape 4 : un échange argumenté	Mettre en commun Conclure provisoirement Comparer Distancier Etape réflexive Interpréter Argumenter (écrit)	Echanger Argumenter (oral)	Encourage et relance la démarche d'investigation. Organise les interactions verbales et la réflexivité. Veille à la rigueur des interprétations (renvoie aux faits, résultats, mesures... issues des recherches effectuées).
Etape 5 : une structuration	Rendre compte (langage scientifique) Valider Répondre Mettre en forme	Activer un lexique Reformuler	Aide à la mise en forme des résultats. Aide au choix du support et à l'élaboration de la synthèse. Assure la cohérence logique de la trace écrite collective.
Etape 6 : une mobilisation	Agir Transférer Communiquer (écrit)	Communiquer (oral)	Propose une situation de prolongement

Modifié d'après Annie Jussaume (Inspection académique de la Vienne), Daniel Lardeau, Patrick Mardelle (IUFM Poitou-Charentes)

En deux mots

- *La démarche d'investigation en sciences de la Vie et de la Terre se décline en plusieurs étapes.*
- *Chacune de ces étapes renvoie préférentiellement (mais pas exclusivement) à des types d'oraux.*
- *C'est le plus souvent en fin de démarche que les élèves sont amenés à communiquer oralement (communication des résultats). Pour autant, d'autres formes d'oral prenant part au début et au cœur de la démarche d'investigation permettent d'améliorer la compréhension des élèves.*

Contenus des différentes fiches pédagogiques

							
	Oral en continu	Oral en interaction	Audio	Vidéo	Séquence	Evaluation	Outil
Fiche Débat scientifique		X	X		X		
Fiche Un débat scientifique de 5 à 10 minutes		X	X		X	X	
Fiche Les essentiels de mon cours en 3 minutes		X	X		X		
Fiche Exemple de tâche finale interview	X		X		X		
Fiche Travail sur l'oral et le schéma de synthèse	X	X			X		
Fiche Le Quoi de neuf ? en 2 minutes	X				X		
Fiche Enregistrer ou filmer des comptes rendus de 1 à 3 minutes A	X			X	X	X	X
Fiche Enregistrer ou filmer des comptes rendus de 1 à 3 minutes B	X		X	X	X	X	X
Fiche Pecha Kucha, des diaporamas imposés pour travailler l'oral	X				X	X	
Fiche Speed-Dating autour de la biodiversité	X	X	X		X	X	
Fiche Programmer un apprentissage de l'oral sur trois années au lycée	X	X					X
Fiche Tutoriels Vidéos				X			X
Fiche Travail sur l'argumentation à l'oral	X	X			X		
Fiche Des grilles pour évaluer l'oral en SVT	X	X				X	X
Fiche Travail sur la rédaction d'un texte à oraliser	X	X		X	X		
Fiche Poster scientifique et présentation orale	X				X	X	X

Annexes

Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020

Épreuve orale dite « Grand oral » de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat

NOR : MENE2002780N
note de service n° 2020-036 du 11-2-2020
MENJ - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

Cette note de service est applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat pour l'épreuve orale terminale (dite épreuve du Grand oral), telle que définie par les arrêtés du 16 juillet 2018 relatifs aux épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

Définition et objectifs

Épreuve orale

Durée : 20 minutes

Préparation : 20 minutes

Coefficient : 10

L'épreuve orale terminale est l'une des cinq épreuves terminales de l'examen du baccalauréat.

Elle est obligatoire pour tous les candidats qui présentent l'épreuve dans les mêmes conditions.

Les candidats à besoins éducatifs particuliers peuvent demander à bénéficier d'aménagements de l'épreuve conformément à l'annexe 2.

Finalité de l'épreuve

L'épreuve permet au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante. Elle lui permet aussi de mettre les savoirs qu'il a acquis, particulièrement dans ses enseignements de spécialité, au service d'une argumentation, et de montrer comment ces savoirs ont nourri son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel.

Évaluation de l'épreuve

L'épreuve est notée sur 20 points.

Le jury valorise la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction. Il peut s'appuyer sur la grille indicative de l'annexe 1.

Format et déroulement de l'épreuve

L'épreuve, d'une durée totale de 20 minutes, se déroule en trois temps :

Premier temps : présentation d'une question (5 minutes)

Au début de l'épreuve, le candidat présente au jury deux questions.

Ces questions portent sur les deux enseignements de spécialité soit pris isolément, soit abordés de manière transversale. Elles mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes de ces enseignements. Elles sont adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal. Pour les candidats scolarisés, elles ont été élaborées et préparées par le candidat avec ses professeurs et, s'il le souhaite, avec d'autres élèves.

Les questions sont transmises au jury, par le candidat, sur une feuille signée par les professeurs des enseignements de spécialité du candidat et portant le cachet de son établissement d'origine.

Le jury choisit une des deux questions. Le candidat dispose de 20 minutes de préparation pour mettre en ordre ses idées et réaliser, s'il le souhaite, un support qu'il remettra au jury sur une feuille qui lui est fournie. Ce support ne fait pas l'objet d'une évaluation. L'exposé du candidat se fait sans note.

Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond.

Le jury évalue les capacités argumentatives et les qualités oratoires du candidat.

Deuxième temps : échange avec le candidat (10 minutes)

Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée. Il peut interroger le candidat sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité et évaluer ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat.

Troisième temps : échange sur le projet d'orientation du candidat (5 minutes)

Le candidat explique en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel. Il expose les différentes étapes de la maturation de son projet (rencontres, engagements, stages, mobilité internationale, intérêt pour les enseignements communs, choix de ses spécialités, etc.) et la manière dont il souhaite le mener après le baccalauréat.

Le jury mesure la capacité du candidat à conduire et exprimer une réflexion personnelle témoignant de sa curiosité intellectuelle et de son aptitude à exprimer ses motivations.

Le candidat effectue sa présentation du premier temps debout, sauf aménagements pour les candidats à besoins spécifiques. Pour les deuxième et troisième temps de l'épreuve, le candidat est assis ou debout selon son choix.

Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales, chacun des deux premiers temps de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat.

Candidats individuels ou issus des établissements privés hors contrat

Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires privés hors contrat présentent l'épreuve orale terminale dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le document précisant les questions présentées par le candidat à destination du jury est alors constitué par le candidat lui-même, en conformité avec le cadre défini pour les candidats scolaires.

Composition du jury

Le jury est composé de deux professeurs de disciplines différentes, dont l'un représente l'un des deux enseignements de spécialité du candidat et l'autre représente l'autre enseignement de spécialité ou l'un des enseignements communs, ou est professeur-documentaliste.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe 1 - Grille d'évaluation indicative de l'épreuve orale terminale

	Qualité orale de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité des connaissances	Qualité de l'interaction	Qualité et construction de l'argumentation
très insuffisant	Difficilement audible sur l'ensemble de la prestation. Le candidat ne parvient pas à capter l'attention.	Énoncés courts, ponctués de pauses et de faux démarrages ou énoncés longs à la syntaxe mal maîtrisée.	Connaissances imprécises, incapacité à répondre aux questions, même avec une aide et des relances.	Réponses courtes ou rares. La communication repose principalement sur l'évaluateur.	Pas de compréhension du sujet, discours non argumenté et décousu.
insuffisant	La voix devient plus audible et intelligible au fil de l'épreuve mais demeure monocorde. Vocabulaire limité ou approximatif.	Discours assez clair mais vocabulaire limité et énoncés schématiques.	Connaissances réelles, mais difficulté à les mobiliser en situation à l'occasion des questions du jury.	L'entretien permet une amorce d'échange. L'interaction reste limitée.	Début de démonstration mais raisonnement lacunaire. Discours insuffisamment structuré.
satisfaisant	Quelques variations dans l'utilisation de la voix ; prise de parole affirmée. Il utilise un lexique adapté. Le candidat parvient à susciter l'intérêt.	Discours articulé et pertinent, énoncés bien construits.	Connaissances précises, une capacité à les mobiliser en réponses aux questions du jury avec éventuellement quelques relances	Répond, contribue, réagit. Se reprend, reformule en s'aidant des propositions du jury.	Démonstration construite et appuyée sur des arguments précis et pertinents.
très satisfaisant	La voix soutient efficacement le discours. Qualités prosodiques marquées (débit, fluidité, variations et nuances pertinentes, etc.). Le candidat est pleinement engagé dans sa parole. Il utilise un vocabulaire riche et précis.	Discours fluide, efficace, tirant pleinement profit du temps et développant ses propositions.	Connaissances maîtrisées, les réponses aux questions du jury témoignent d'une capacité à mobiliser ces connaissances à bon escient et à les exposer clairement.	S'engage dans sa parole, réagit de façon pertinente. Prend l'initiative dans l'échange. Exploite judicieusement les éléments fournis par la situation d'interaction.	Maîtrise des enjeux du sujet, capacité à conduire et exprimer une argumentation personnelle, bien construite et raisonnée.

Annexe 2 - Aménagements de l'épreuve orale

En appliquant les articles D. 351-27 et suivants du Code de l'éducation, les candidats à l'examen du baccalauréat général ou technologique dont les troubles impactent la passation de l'épreuve orale terminale (troubles neurodéveloppementaux, troubles du langage oral ou de la parole, troubles des fonctions auditives, troubles psychiques, troubles des fonctions motrices ou maladies invalidantes, etc.) qui souhaitent bénéficier d'aménagements de l'épreuve orale terminale peuvent en faire une demande selon les procédures en vigueur.

Les demandes d'adaptation ou d'aménagements peuvent porter particulièrement sur :

- 1) Une majoration du temps de préparation ou du temps de passation de l'épreuve ;
- 2) Une brève pause en raison de la fatigabilité de certains candidats (déductible du temps de passation) ;
- 3) Une accessibilité des locaux et une installation spécifique de la salle ;
- 4) Des aides techniques ou du matériel apportés par le candidat ou fournis par l'établissement : utilisation d'une tablette ou d'un ordinateur équipé d'un logiciel spécifique le cas échéant (logiciel de retour vocal par exemple) que l'élève est habitué à utiliser en classe, mais vidé de ses dossiers ou fichiers et hors connexion ;
- 5) La communication : le port, par au moins un membre du jury, d'un micro haute fréquence (HF), une énonciation claire et simple des questions en face du candidat afin de faciliter une lecture labiale le cas échéant ou toute autre modalité d'adaptation ;
- 6) Les aides humaines :

- un secrétaire reformulant une question ou expliquant un sens second ou métaphorique, rassurant le candidat ou apportant toute autre aide requise,
- un enseignant spécialisé dans les troubles des fonctions auditives le cas échéant,
- un interprète en langue des signes française (LSF) ou un codeur en langage parlé complété (LPC) ;

7) D'autres adaptations possibles :

- fournir une transcription écrite (avec ou sans aide humaine) pour la présentation orale de la question et pour l'échange sur le projet d'orientation du candidat,
- répondre par écrits brefs (avec ou sans aide humaine) lors des échanges avec le jury,
- la présence dans les membres du jury d'au moins une personne maîtrisant la LSF ou le code LPC, le cas échéant, sera préférée à la présence d'un interprète ou d'un codeur,
- toute autre mesure favorisant les échanges avec le jury et conforme à la réglementation en vigueur.

La grille d'évaluation indicative ci-jointe en annexe 1 doit être prise en compte également pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Le jury veillera à adopter une attitude bienveillante et ouverte afin de permettre d'évaluer les objectifs de l'épreuve dans le respect des compétences spécifiques du candidat.

Diplôme national du brevet

Modalités d'attribution à compter de la session 2018

NOR : MENE1731896N

note de service n° 2017-172 du 22-12-2017

MEN — DGESCO A1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur général du Centre national d'enseignement à distance ; à la vice-rectrice et aux vice-recteurs ; au directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale —enseignement technique et enseignement général ; aux chefs d'établissement des collèges et lycées professionnels publics et privés sous contrat.

Textes de référence : articles L. 332-6, D. 122-3, D. 332-16 à D. 332-22, D. 341-42 à D. 341-45, D. 351-27 à D. 351-31 du code de l'éducation ; arrêté du 31-12-2015 modifié

La présente note de service a pour objet d'apporter les précisions sur les modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB) définies par l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié par **l'arrêté du 27 novembre 2017** relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet. Elle entre en vigueur à compter de la session 2018 du DNB.

Elle abroge la note de service n° 2016-063 du 6 avril 2016 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet.

2 - Épreuve orale pour les candidats scolaires : soutenance (100 points)

Seuls les candidats scolaires (mentionnés à l'article 3 de l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet) sont concernés par cette épreuve orale.

2.1 - Durée de l'épreuve : 15 minutes

2.2 - Nature de l'épreuve

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à exposer les compétences et connaissances qu'il a acquises, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer.

Le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère ou régionale, dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement.

Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, il est recommandé qu'il puisse la valoriser dans son exposé.

2.3 - Structure de l'épreuve

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. Le cas échéant, le candidat peut être guidé par le jury pour mener à bien son exposé personnel. La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes.

Si l'épreuve est collective, dix minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, précèdent quinze minutes de reprise avec l'ensemble du groupe. Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le sujet ou le projet présenté.

2.4 - Modalités de l'épreuve

2.4.1 - Localisation de l'épreuve, période de passation et convocation des candidats

Après avis du conseil pédagogique, le chef d'établissement fixe les modalités de passation de l'épreuve, notamment les dates auxquelles aura lieu l'épreuve orale pour les candidats scolaires. Le chef d'établissement informe le conseil d'administration de ces modalités.

L'épreuve orale a lieu dans l'établissement où l'élève a accompli sa scolarité ou, pour les candidats du Cned, dans l'établissement où ils sont convoqués pour les épreuves écrites. L'épreuve est située durant une période comprise entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites de l'examen, dont les dates sont fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale. Le chef d'établissement établit pour chaque candidat une convocation individuelle à l'épreuve.

2.4.2 - Choix du sujet ou du projet présenté

Le choix du sujet ou du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale est transmis au chef d'établissement par les responsables légaux de l'élève, selon les modalités fixées par le conseil d'administration. Ce choix précise l'intitulé et le contenu du sujet ou du projet présenté. Il mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées. Le candidat fait également savoir s'il souhaite présenter son exposé en équipe (auquel cas les noms des coéquipiers sont mentionnés) ou s'il souhaite effectuer une partie de sa présentation dans une langue vivante étrangère ou régionale qui est alors précisée.

2.4.3 - Le jury de l'épreuve orale

Le chef d'établissement établit la composition des jurys. Il tient compte, pour ce faire, des dominantes des sujets présentés. L'établissement suscite autant que possible la représentation de toutes les disciplines dans ses jurys. Chaque jury est constitué d'au moins deux professeurs. Pour les candidats qui souhaitent effectuer une partie de leur prestation dans une langue vivante étrangère ou régionale, le chef d'établissement s'assure de la participation au jury d'un enseignant de la langue concernée.

Le chef d'établissement transmet aux membres du jury, au moins dix jours ouvrés avant l'épreuve orale, une liste des candidats avec la date et l'horaire de leur épreuve. Cette liste précise aussi, pour chaque candidat évalué, l'intitulé et le contenu du sujet présenté. Elle mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées. La liste précise aussi, lorsque tel est le cas, le nom de tous les candidats qui se présentent conjointement ainsi que la langue retenue dans le cas d'un exposé intégrant l'usage d'une langue vivante étrangère ou régionale.

Afin de valoriser l'investissement de l'élève dans le travail fourni, les examinateurs peuvent élargir leur interrogation à d'autres projets ou sujets ayant été réalisés ou abordés au cours du cycle par le candidat.

Dans le cas d'une prestation en langue étrangère ou régionale, qu'elle soit faite pendant l'exposé ou pendant l'entretien, celle-ci ne doit pas excéder cinq minutes au total. Dans son évaluation, le jury valorise cette prestation, dès lors qu'un niveau satisfaisant de maîtrise de la langue concernée est atteint par le candidat.

Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, le jury veille à interroger le candidat sur cette expérience pour en souligner les acquis.

Les examinateurs s'assurent que leurs questions restent dans les limites de ce qui est exigible d'un élève de classe de troisième.

2.5 - Cas particuliers

Dans le cas d'élèves en situation de handicap, on veillera à adapter le choix du sujet présenté en fonction de leur situation. Un aménagement d'épreuve est à envisager si nécessaire.

Si un candidat ne se présente pas, pour un motif dûment justifié, à l'épreuve orale à la date de sa convocation, le chef d'établissement lui adresse une nouvelle convocation, à une date qui doit être, en tout état de cause, fixée au plus tard le dernier jour des épreuves écrites de la session de juin. Si cette nouvelle convocation n'est pas honorée, le candidat n'obtient aucun point à l'épreuve orale, sauf s'il est autorisé à se présenter à la session de remplacement, du fait d'une absence pour un motif dûment justifié.

Un candidat qui s'est présenté à l'épreuve orale, mais qui, pour un motif dûment justifié, est absent aux épreuves écrites de la session ordinaire, garde le bénéfice de la note d'épreuve orale qu'il a obtenue et passe les épreuves écrites de la session de remplacement.

Les candidats du centre national d'enseignement à distance (Cned) présentent l'épreuve orale conformément aux dispositions communes. Cependant, dans certains cas de force majeure, dûment constatée par le recteur de l'académie dans laquelle le candidat est inscrit, cette épreuve peut prendre la forme d'un dossier évalué par leurs enseignants dans le cadre du suivi de leurs acquis scolaires. Les mêmes dispositions sont accordées aux candidats bénéficiant d'une expérience de mobilité qui les empêche de se présenter dans leur établissement d'origine.

2.6 - Évaluation de l'épreuve

L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue des contenus que de son expression. Il est à noter que l'évaluation de la maîtrise de l'oral est un objectif transversal et partagé qui peut être évalué par tout enseignant de toute discipline.

Les examinateurs veillent à élargir leur questionnement, au-delà des acquis disciplinaires, à la dimension interdisciplinaire et culturelle de l'objet d'étude ou du projet que le candidat présente.

2.6.1 - L'épreuve est notée sur 100 points :

- Maîtrise de l'expression orale : 50 points ;
- Maîtrise du sujet présenté : 50 points.

2.6.2 - Grille indicative de critères d'évaluation de l'épreuve orale de soutenance :

Tout ou partie des critères présentés ici peuvent servir aux établissements pour définir leur propre grille d'évaluation de l'épreuve orale.

a. Maîtrise de l'expression orale

- s'exprimer de façon maîtrisée en s'adressant à un auditoire ;
- formuler un avis personnel à propos d'une œuvre ou d'une situation en visant à faire partager son point de vue ;
- exposer les connaissances et les compétences acquises en employant un vocabulaire précis et étendu ;
- participer de façon constructive à des échanges oraux ;
- participer à un débat, exprimer une analyse argumentée et prendre en compte son interlocuteur ;
- percevoir et exploiter les ressources expressives et créatives de la parole ;
- s'approprier et utiliser un lexique spécifique au contexte, à savoir, le cas échéant :
 - utiliser la langue française avec précision du vocabulaire et correction de la syntaxe pour rendre compte des observations, expériences, hypothèses et conclusions ;
 - passer d'un langage scientifique à un autre ;
 - décrire, en utilisant les outils et langages adaptés, la structure et le comportement des objets ;
 - expliquer à l'oral (sa démarche, son raisonnement, un calcul, un protocole de construction géométrique, un algorithme), comprendre les explications d'un autre et argumenter dans l'échange ;
 - exprimer son émotion face à une œuvre d'art ;
 - décrire une œuvre d'art en employant un lexique simple et adapté ;
 - mobiliser à bon escient ses connaissances lexicales, culturelles, grammaticales pour produire un texte oral sur des sujets variés en langue étrangère ou régionale ;
 - développer des stratégies pour surmonter un manque lexical lors d'une prise de parole, autocorriger et reformuler pour se faire comprendre.

b. Maîtrise du sujet présenté

- concevoir, créer, réaliser ;
- mettre en œuvre un projet ;
- analyser sa pratique, celle de ses pairs ;
- porter un regard critique sur sa production individuelle ;
- argumenter une critique adossée à une analyse objective ;
- construire un exposé de quelques minutes en mentionnant les connaissances et les compétences acquises ;
- raisonner, justifier une démarche et les choix effectués ;
- mobiliser des outils numériques